



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction des Affaires Financières
Service des achats et du soutien
Sous-direction de l'environnement de travail
et de l'immobilier opérationnel (SETI)**

MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE

**Classement du bâtiment en ERP et amélioration du clos et du
couvert du Centre de Valorisation des Ressources Humaines
(CVRH) de Nantes**

Règlement de consultation (RC)

Procédure n° SG-SAD3-034-25

Date de remise des offres : 5 décembre 2025 à 14h

Préambule

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont actuellement labellisés.

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le Secrétariat général est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est joint en annexe du présent règlement de consultation (RC).

Il sera demandé à l'attributaire/titulaire de le compléter et de le transmettre selon les modalités prévues dans le questionnaire.

Les réponses que vous voudrez bien nous fournir nous serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

1 - Identification de l'acheteur

1.1 - Désignation de l'acheteur

Ministères transition écologique, Aménagement du territoire, Transports, Ville et Logement
Direction des affaires financières
Service des achats et du soutien
Sous-direction de l'environnement de travail et de l'immobilier opérationnel (SETI)
Département de l'immobilier opérationnel
Arche Sud
92055 la Défense

Service en charge de l'exécution du marché

Bureau de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

1.2 - Renseignements prévus à l'article R 2191-60 du Code de la commande publique

L'acheteur, désigné ci-dessus, est habilité à donner les renseignements prévus à l'article R 2191-60 du Code de la commande publique.

2 - Objet de la consultation

L'opération porte sur le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour réaliser la mise en conformité du site du Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Nantes, un bâtiment des années 1960 actuellement soumis au code du travail et destiné à être reclassé en Établissement Recevant du Public (ERP). Les travaux visent principalement à améliorer la sécurité, l'accessibilité et le confort des usagers.

Le projet comprend deux volets majeurs :

- Mise en conformité ERP et accessibilité
- Rénovation du clos-couvert pour diminuer la consommation énergétique et améliorer le confort des occupants

L'ensemble des interventions devra être mené en site occupé, avec un souci particulier de limitation des nuisances, de coordination avec les services de secours et de valorisation du patrimoine architectural.

Localisation :

Centre de Valorisation des Ressources Humaines
25 rue de Douet Garnier
44000 Nantes

3 - Déroulement de la consultation

3.1 - Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, les prestations ne sont pas réparties en lots.

3.2 - CPV

CPV principal

71200000-0 Services architecture.

3.3 - Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.4 - Forme du marché

Le marché est un marché de maîtrise d'œuvre en application des dispositions du CCAG MOE du code de la commande publique.

Il est conclu à prix global et forfaitaire.

3.5 - Durée de la mission de maitrise d'œuvre

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 48 mois à compter de la date de réception de la notification.

Les délais mentionnés au présent marché ont un caractère strictement prévisionnel. La mission de maîtrise d'œuvre prend fin à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement des travaux prévu à l'article 44.1 du CCAG Travaux.

3.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours**, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.7 - Langue

La candidature et l'offre doivent être rédigées en français en application de la loi n°94-665 du 4 août 1994.

Les documents en langue étrangère seront donc accompagnés d'une traduction française intégrale, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également

sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

3.8 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.9 - Nature de l'attributaire

Le présent marché sera conclu :

- Soit avec une entreprise unique ;
- Soit avec des entreprises groupées conjointes ou des entreprises groupées solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage.

Conformément aux articles L.2141-13, L.2141-14 du CCP, lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Lorsqu'un groupement se trouve dans un des cas visés à l'article R.2142-26 du CCP, le maître d'ouvrage peut l'autoriser à continuer la procédure. Dans ce cas, le groupement propose dans les dix jours à l'acceptation du maître d'ouvrage un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou sous-traitants.

Conformément à l'article L2113-10 du CCP, plusieurs lots pourront être attribués à un même opérateur économique.

3.10 - Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires se font uniquement par écrit, par l'intermédiaire de la PLACE.

Les demandes de renseignements doivent être reçues **5 jours** calendaires avant la remise des offres. Ces demandes doivent être explicites et précises. Elles ne pourront faire référence qu'au contexte et au périmètre du présent marché. Le ministère se réserve le droit de ne pas répondre aux questions qu'il jugerait inopportunes ou insuffisamment claires.

Le représentant du pouvoir adjudicateur répondra aux opérateurs économiques l'ayant consulté en temps utile au plus tard 6 jours avant la remise des offres.

3.11 - Modification de détail au dossier de consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation, au plus tard **3 jours** calendaires avant la date limite fixée pour la

remise des offres. Ces modifications ne porteront pas sur les éléments substantiels du marché. Tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation et ayant renseigné une adresse de courriel valide sur la PLACE en seront alors informés. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

3.12 - **Clauses environnementales**

Les conditions d'exécution des marchés comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

4 - **Modalités de la consultation**

4.1 - **Documents de la consultation**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes ;
 - Annexe 1 au RC : ÉTIQUETTE A COLLER COPIE DE SAUVEGARDE
 - Annexe 2 au RC : questionnaire Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination
 - Annexe 3 au RC : Attestation sur l'honneur « participation Russe »
- Le formulaire DUME à remplir de préférence sur PLACE, en ligne ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- L'acte d'engagement et ses annexes :
 - Annexe 1 : Décomposition du temps prévisionnel d'intervention
 - Annexe 2 : décomposition du prix global et forfaitaire
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et l'ensemble des diagnostics, rapport et expertises préalables :
 - 2022_Audit énergétique_de ALTEREA
 - 2020_Audit énergétique d'Habitat Expertise
 - 2018_Audit énergétique CVRH Nantes
 - 2015_Audit d'accessibilité CVRH Nantes
 - 2025_Dossier Technique Amiante (DTA)
 - 2019_Diagnostic Amiante
 - 2016_CVRH Nantes Repérage amiante
 - 2012_Diagnostic Amiante

4.1.1 - Composition du dossier à remettre par les candidats

Les candidatures et les offres des candidats, en dehors des formulaires, DC1, DC2, DC4 et DUME, peuvent être transmis via un espace de stockage. La plateforme des achats PLACE propose ainsi aux entreprises inscrites un coffre-fort électronique.

Dans le cadre de la présente consultation, les candidatures et les offres n'ont pas à être signées au moment de leur dépôt. La signature est requise seulement pour l'attributaire. Le ou les signataires doivent alors être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par chaque candidat concernant le présent marché comprendra les pièces suivantes :

| Dossier de candidature |
|--|
| Sous-dossier n°1 : éléments de la candidature |
| <ul style="list-style-type: none">Situation juridique – références requises : <p>Le candidat pourra candidater soit en utilisant le formulaire E-DUME de PLACE ou soit en fournissant les documents listés ci-dessous.</p> <p>Si le titulaire se présente sous la forme de groupement, l'ensemble des documents décrits ci-dessous est à fournir par chaque membre du groupement.</p> <ul style="list-style-type: none">Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP. A cet effet, le candidat devra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site http://www.economie.gouv.fr (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;La forme juridique du candidat ;En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;Tous documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise :<ul style="list-style-type: none">si le signataire du marché n'apparaît pas sur le document précédent, une délégation de pouvoir signée par la personne habilitée de plein droit à représenter l'entreprise (dont le nom est mentionné dans l'extrait K-bis ou l'équivalent) ou, le cas échéant, copie des pouvoirs successifs permettant de faire le lien entre le signataire du marché et cette personne). <p>A noter :</p> <p>Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus. Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus.</p> <ul style="list-style-type: none">Capacité économique et financière – références requises : <ul style="list-style-type: none">Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel générale et le chiffre d'affaires annuel concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles. En cas de groupement et/ou de sous-traitance, ce CA annuel général sera calculé sur la base des CA de l'ensemble des membres du groupement et/ou des sous-traitants.Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016. Le |

candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

- **Référence professionnelle et capacité technique – références requises :**

A) Expérience :

La présentation d'une liste d'**au moins deux références** portant sur les principales prestations similaires à l'objet du marché, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les entreprises nouvelles peuvent fournir tout autre élément permettant à la personne publique d'évaluer leurs compétences.

B) Capacités professionnelles :

- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise ;
- Une présentation succincte de la société dans laquelle il pourra être fait état de l'importance du secteur d'activité de l'organisme dans le domaine objet du marché, par rapport aux autres domaines d'interventions. Cette présentation pourra également présenter les caractéristiques des clients du titulaire sur le domaine objet du marché ;

A) Capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années.
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

Si le candidat utilise le DUME, il fournira :

- Le formulaire DUME établi en langue française complété (ou les formulaires DUME en cas de sous-traitance ou de co-traitance) en tenant compte des précisions apportées ci-dessus.
- Une note comportant la présentation de la société et de ses activités, de sa structure de son organisation.

Les entreprises nouvelles pourront justifier de leur capacité par tout autre moyen.

Le candidat devra également fournir l'attestation/le bon de visite du site.

Sous-dossier n°2 : éléments de l'offre

- **Un projet de marché comprenant :**

- L'acte d'engagement : cadre-ci-joint à compléter, par le(s) représentant(s)

habilité(s) de l'entreprise et signé numériquement ;

- En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un par sous-traitant. Ce formulaire est téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declarationdu-candidat>. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article R.2193-1 du CCP ;
- L'annexe 2 au RC : Attestation sur l'honneur « participation Russe »

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 6.1 du CCAP, ils doivent le préciser à l'article 4.2 de l'acte d'engagement.

- La décomposition du prix global forfaitaire (annexe 2 à l'acte d'engagement) : cadre ci-joint à compléter. Dans le cas d'un groupement conjoint, les candidats devront préciser dans l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux. Pour cela, ils pourront s'inspirer du cadre de la décomposition du prix global forfaitaire.

- **Les documents explicatifs :**

Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

- **Un mémoire technique constitué selon le plan suivant :**

Il est exigé au candidat de faire apparaître les mentions ci-dessous et de limiter son mémoire à 20 pages maximum.

- Analyse des enjeux et des contraintes du projet :
 - Document traduisant une bonne compréhension des enjeux, des choix et arbitrage à réaliser par le MOA.
- Calendrier et délais d'exécutions :
 - Calendrier prévisionnel de l'entreprise pour l'exécution du marché ;
 - Justification des délais pour réaliser les différentes tâches : moyens humains, temps passé, etc ;
 - Identification des points critiques et des risques pouvant retarder le marché ;
 - Gestion des contraintes du site : modalités d'intervention sur site.
- Expériences et références :
 - Une description de la composition, des qualifications et des CV de l'équipe affectée au marché ;
 - L'organisation de l'équipe lors de l'exécution du marché.
- Gestion de la qualité environnementale :
 - Pertinence des modalités envisagées pour assurer la traçabilité des actions réalisées pour respecter les engagements environnementaux et énergétiques du projet.

4.1.2 - Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Pour l'application des articles L.2141-1 à L.2141-14 du CCP le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- L'acte d'engagement daté et **signé électroniquement**, conformément à l'article 6.1 du présent RC par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'/des entreprise(s) ;
- Le cas échéant, les certificats fiscaux et sociaux ;
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail ;
- L'annexe 1 au règlement de la consultation : le questionnaire Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination
- Le cas échéant, les DC4 des sous-traitants déclarés au dépôt de l'offre ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Les attestations d'assurance visées dans le CCAP seront remises avant la notification du marché.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le RMO qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5 - Sélection des candidatures – Jugement et classement des offres

5.1 - Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, celles qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du CCP sont éliminées par le RPA.

En cas de candidatures incomplètes, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander aux candidats concernés de compléter celles-ci.

5.2 - Jugement et classement des offres

Les offres anormalement basses sont définies à l'article L.2152-5 du CCP. Elles seront traitées conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du CCP.

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont définies aux articles L.2152-1 et L.2152-4 du CCP.

Après examen, les offres inappropriées seront éliminées conformément à l'article R.2152-1 du

CCP.

Après examen, les offres inacceptables seront éliminées.

Les offres irrégulières seront éliminées ou régularisées conformément aux articles R.2152-1 à R.2152-2 du CCP.

Le RMO examinera l'offre de base des soumissionnaires pour établir un classement unique.

Après classement par ordre décroissant des offres du marché conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le RMO.

| Critère d'attribution | Pondération |
|--|-------------|
| CRITÈRE PRIX | 50% |
| L'analyse sera faite sur la base du montant indiqué dans l'annexe financière n°2 : DPGF suivant la formule de notation suivante : $\text{Note prix sur 5} = (\text{montant la moins disante} / \text{montant de l'offre}) * 5$ | |
| CRITÈRE TECHNIQUE | 50% |
| Sous-critère 1 : Analyse du projet | 20% |
| → <u>Item d'appréciation</u> : Pertinence de l'analyse (succincte) des enjeux et des contraintes (techniques, d'urbanisme, environnementales) du projet : clarté du document remis dans l'offre traduisant une bonne compréhension des enjeux, des choix et arbitrages à réaliser par le maître de l'ouvrage | |
| Sous-critère 2 : Gestion des délais d'exécution | 10% |
| → <u>Item d'appréciation 1</u> : Moyens mis en place pour respecter les délais d'exécution du marché – 6% | |
| → <u>Item d'appréciation 2</u> : Identification des points critiques – 2% | |
| → <u>Item d'appréciation 3</u> : Gestion des contraintes du site – 2% | |
| Sous-critère 3 : Expérience et références | 10% |
| → <u>Item d'appréciation 1</u> : Qualité des expériences de l'équipe dédiée sur des projets similaires – 3% | |
| → <u>Item d'appréciation 2</u> : Qualifications de l'équipe affectée au projet - certificats de qualifications professionnelles et de qualité (Qualibat Socotec ou équivalent) – 4% | |
| → <u>Item d'appréciation 3</u> : Organisation de l'équipe affectée au projet – 3% | |
| Sous-critère 4 : Gestion de la qualité environnementale | 10% |
| → <u>Item d'appréciation</u> : Pertinence des modalités envisagées pour assurer la traçabilité des actions réalisées pour respecter les engagements environnementaux et énergétiques du projet. | |

Tous les items sont notés sur 5 points. Ils sont évalués comme suit :

5 points – « excellent » : Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages ;

4 points – « très satisfaisant » : Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes avec certains avantages ;

3 points – « satisfaisant » : Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes minimales ;

2 points – « passable » : Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes ;

1 point – « insuffisant » : Candidat qui ne fournit pas d'informations utiles au jugement (sans pour autant que cette offre puisse être déclarée irrégulière)

Lors de l'examen des offres, le RMO se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

5.3 - Négociation

L'acheteur se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant déposé une offre dès lors que celle-ci n'est ni inappropriée ni anormalement basse. **Il négocie avec les trois (3) premiers soumissionnaires sélectionnés**, sur la base des critères de sélection définis dans le présent règlement de la consultation. Si le nombre de candidats est inférieur à 3, l'acheteur peut néanmoins engager la négociation avec ces derniers.

Cette négociation pourra porter sur tous les aspects de l'offre, y compris le prix et les prestations proposées, afin de permettre à l'acheteur de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

En application de l'article R2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

6 - Conditions d'envoi ou de remise de l'offre

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Les offres seront remises obligatoirement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation PLACE.

6.1 - Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils

adressent au maître d'ouvrage.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marchespublics.gouv.fr>), le candidat installera les prérequis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation des Achats de l'Etat (PLACE) :

- En se connectant via l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Cliquer sur « Rechercher une procédure restreinte » ;
- Renseigner, dans le bloc correspondant, les informations suivantes :
 - Entité publique : Ministère de la Transition écologique, Ministère de la Cohésion des territoires, Ministère de la mer ;
 - Service : MTES - MCTRCT – MER / AC / SG – Secrétariat général
 - Référence : SG-SAD3-034-25
 - Code d'accès : 5fwYfEGNz

- Cliquer sur « Lancer la recherche ».

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;
- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 4.1.2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés de préférence électroniquement selon les modalités de l'annexe n°12 du CCP. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le maître d'ouvrage ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte.

6.2 - Copie de sauvegarde sur support physique électronique

6.2.1 - Remise de la copie de sauvegarde

Par mesure de sécurité, il est conseillé au soumissionnaire qui procède à la transmission électronique des fichiers de remettre parallèlement une copie de sauvegarde de son pli, sur support physique électronique (clé USB).

La copie de sauvegarde devra être envoyée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception.

Envoi postal (Annexe 1)

La copie de sauvegarde sera adressée sous enveloppe fermée à l'adresse suivant et, avec les éléments de candidature et les éléments de l'offre clairement identifiés.

Ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique

DAF/SAS/SAD3

Bureau des procédures de la commande publique

La Grande Arche – paroi Sud

Bureau 22S30

92055 La Défense cedex

Remise en mains propres

La copie de sauvegarde peut également être remise, à l'adresse indiquée ci-dessus, à un agent du bureau des procédures de la commande publique, contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 (12h00 le dernier jour) et de 14h15 à 16h15, en demandant à l'agent d'accueil des ministères de contacter le poste du bureau: 01 40 81 67 59 ou le 01 40 81 81 14.

6.2.2 - Modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve qu'elle soit remise dans les conditions de précisées à l'art 5-2-1:

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou offres remises par voie électronique ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

6.3 - Signature électronique obligatoire

La signature électronique sera demandée uniquement au candidat susceptible d'être retenu comme attributaire.

La personne habilitée à engager l'entreprise doit signer électroniquement et personnellement les documents de l'offre (acte d'engagement notamment).

La signature électronique est non-valide et le document correspondant réputé non-signé notamment dans les cas suivants :

- la signature est absente ;
- le certificat a été révoqué avant la date de signature du document ;
- le certificat expire avant la date de signature du document ;

- le certificat est établi au nom d'une personne physique qui n'a pas la capacité à engager le candidat ;
- le certificat n'est pas référencé dans la liste de confiance et les éléments nécessaires à la vérification ne sont pas fournis (cf.article ci-dessous).

NB : un fichier zip signé n'a pas de valeur ; il n'a pas vocation à être signé. En revanche les documents contenus dans ce fichier zip doivent l'être pour être valides et recevables.

6.3.1 - Principe et fonction de la signature électronique

La signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

Il est porté à l'attention des candidats qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.

L'identification du signataire

Le préalable obligatoire à tout dépôt électronique de plis est de disposer d'un certificat électronique.

Le certificat est la pièce d'identité électronique délivrée à une personne physique pour le compte de son organisme par une autorité de certification qui assure le lien entre le signataire et le certificat.

Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

La signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS). Sont autorisées :

- la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)
- la signature électronique qualifiée (niveau 4)

1er cas : Le certificat est émis par une autorité de certification reconnue : le certificat de signature est émis par un prestataire de confiance mentionnés dans la liste suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=commun.ListeAcRGS&calledFrom=entreprise>

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2e cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur la liste de confiance.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé ci-dessus, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

La PLACE accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS) jusqu'au terme de leur validité.

Le signataire remet lors du dépôt du document signé le mode d'emploi et tous les éléments nécessaires permettant de procéder gratuitement à la vérification de la validité de la signature électronique, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature

électronique dans la commande publique, notamment une notice d'explication en français.

6.3.2 - Outil de signature de la PLACE

La PLACE propose aux soumissionnaires un outil de signature intégré à la plate-forme.

Il est téléchargeable par les opérateurs économiques depuis le menu « outils », « signer un document » « lancer l'outil de signature » de la plate-forme des marchés de l'État.

6.3.3 - Autre outil de signature

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé par la PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- produire des formats de signature XadES, CadES ou PadES ;
- permettre la vérification en transmettant gratuitement les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, notamment :
 - le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication en français et les pré-requis d'installation ;
 - le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site, etc.).

7 - Visite des lieux

Les candidats sont obligés d'effectuer une visite des lieux. Un bon de visite sera transmis suite à la visite du candidat.

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser avant le 28 novembre à :

- Envoyer un courriel aux adresses suivantes :
anne-solenne.mathieu@developpement-durable.gouv.fr,
matteo.tuaux@developpement-durable.gouv.fr

8 - Rejet des offres

Au terme de la consultation, les candidats dont l'offre n'a pas été retenue seront informés via la plateforme PLACE.

9 - Notification du marché

Le titulaire du marché sera informé de l'acceptation de son offre via la plateforme PLACE dont le titulaire accusera réception.

10 - Annexes

Annexe 1 : Etiquette adresse pour copie de sauvegarde

Annexe 2 : Questionnaire relatif à la promotion de l'égalité, de la mixité professionnelle

Annexe 3 : Attestation relative à la participation de la Russie

ÉTIQUETTE A COLLER COPIE DE SAUVEGARDE – Annexe 1

Expéditeur :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RÉPONSE A LA CONSULTATION **SG-SAD3-034-25**

Objet : MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE
Classement du bâtiment en ERP et
amélioration du clos et du couvert du
Centre de Valorisation des Ressources
Humaines (CVRH) de Nantes

☐ COPIE DE SAUVEGARDE

CONFIDENTIEL – À N'OUVRIR QUE PAR LE DESTINATAIRE

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique

SG/DAF/SAD3 - Bureau des procédures de la commande publique

Arche de la Défense - Paroi sud – Pièce 22S30

92055 La Défense Cedex